



MAIRIE DE  
05380  
**CHÂTEAUROUX-LES-ALPES**

BP 7  
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)  
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU de la réunion du conseil municipal  
du vendredi 25 avril 2014 à 18h30 en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

**Membres Présents à l'ouverture de la séance** : Jean- Marie BARRAL, Claude BLANCHET, Norédine FRIH, Véronique GENSUL, Xavier LONG, Thomas BETH, Julien BRENIERE, Stéphanie ROUX, Claude FABRE, Henriette COLLET, Isabelle PALMARINI.

**Membres excusés** : Eric LIONS procuration à Véronique GENSUL, Sophie GOURCEAUX procuration donnée à Henriette COLLET, Sonia MARMUGI procuration à Stéphanie ROUX, Laurence DESLANDES procuration à Thomas BETH.

**Secrétaire de séance** : Henriette COLLET.

---

**Ordre du jour :**

- 1/. Taux des 3 taxes ;
- 2/. Indemnités des élus ;
- 3/. Budgets primitifs 2014 ;
- 4/. Subventions aux associations ;
- 5/. Motion traités transatlantiques AECG et PTCI ;
- 6 /. Questions diverses.

---

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2014 adopté à 14 voix pour et une abstention.

---

**1/. Taux des 3 taxes**

Le Conseil Municipal adopte à 12 voix pour et trois abstention une augmentation de 0.5% des taux d'imposition pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**2/. Indemnités des élus**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du tableau définissant les indemnités des élus.

Pour les Communes entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal en % de l'indice 1015 est 43 pour le maire. Pour les adjoints et le conseiller délégué, ce taux est de 16.5.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et du conseiller municipal titulaires d'une délégation, est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Maire : 32% de l'indice 1015,
- 4 adjoints : 11,5% de l'indice 1015,
- Conseiller : 9% de l'indice 1015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à 12 voix pour et 3 voix contre la présente délibération.

### **3/. Budgets primitifs 2014**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Xavier LONG, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances afin d'exposer les budgets primitifs 2014.

Ceux-ci sont adoptés à 12 voix pour et 3 abstentions.

### **4/. Subventions aux associations**

Diverses subventions ont été votées en faveur des associations.

La somme indiquée en « divers », réservée pour les associations qui n'ont pas encore déposé de dossiers, fera l'objet de délibérations, le moment venu, sur le montant accordé par le conseil aux projets associatifs pertinents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la présente délibération.

### **5/. Motion traités transatlantiques AECG et PTCL.**

Le maire expose au conseil municipal, la proposition d'une motion relative aux traités transatlantiques AECG et PTCL (TAFTA en anglais) qui font peser une menace sur le cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs.

Délibération votée à 12 voix pour et 3 abstentions.

### **6 /. Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de l'information officielle émanant du Rectorat d'Aix-Marseille confirmant l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe sur la commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h34.

**Le Maire,  
J-Marie BARRAL**

